

**Des économies mal calculées qui pourraient coûter cher en définitive**

Dans le cadre de son projet de planification financière pour la période 2004–2007, le Gouvernement propose à la page 100 une mesure de correction visant à diminuer de 5 % le taux de la subvention allouée aux écoles privées. Il y a quelques années, alors que toute la fonction publique avait été soumise à une contribution de solidarité ponctuelle, la subvention aux écoles privées de 50 % avait été réduite à 45 % de manière « définitive ». Par conséquent, si le Gouvernement proposait cette nouvelle restriction, ceci constituerait une diminution effective de 20 % en dix ans !

Il ne faut pas oublier que les écoles privées font partie du patrimoine scolaire de notre Canton et offrent une alternative à l'école publique. Ces institutions permettent aussi d'éviter bon nombre de conflits face à un enseignement public qui ne correspond pas toujours aux attentes des parents. De plus, elles facilitent l'intégration des élèves qui rencontrent certaines difficultés scolaires. Elles apportent des solutions efficaces aux élèves éloignés des centres.

Via un article paru dans le Quotidien Jurassien, les directions, les enseignantes et enseignants, le personnel de maison des écoles privées ont fait part avec raison, au Gouvernement, des <sup>problèmes</sup> menaces que fait peser cette diminution pour la survie de leurs institutions abritant quelque 670 élèves dont environ 70 venant de l'extérieur du canton. Si, contre toute attente, le Gouvernement maintenait sa proposition de diminution de subvention équivalant à une économie de Frs 250'000.-, cela pourrait aboutir à la fermeture de trois écoles privées.

Par conséquent, le Gouvernement est-il conscient et a-t-il analysé les coûts que cela engendrerait, s'il fallait intégrer ces élèves dans les écoles publiques, sans compter les fournitures scolaires ainsi que les frais de transports et de cantine qui, dans les écoles privées, sont totalement à charge des parents, ni des écolages non restitués et en occultant ce que l'économie locale perdrait en terme d'emplois et de gains sur des investissements consentis jusqu'alors par les écoles privées.

Sur la base de ce qui précède, nous demandons au Gouvernement de nous renseigner sur les points suivants :

- Combien de classes publiques supplémentaires faudrait-il ouvrir effectivement, à la suite de la disparition de 3 écoles privées ?
- Quels seraient les montants reportés à charge des communes, respectivement du Canton ?

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 24 mars 2004

La responsable :  
Sabine Lachat